



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Participation de la Suisse au Sommet de la Francophonie de Dakar

Berne, le 25 janvier 1989

Vu la note de discussion du DFAE du 25 janvier 1989

Objet de discussion

Au Conseil fédéral

Après délibération, il est

Participation de la

Suisse au Sommet de la

Francophonie de Dakar

décidé :

1. Il est pris connaissance de la note de discussion.

2. La délégation sera formée ultérieurement.

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire :

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 25 janvier 1989

Papier de discussion

Au Conseil fédéral

Participation de la
Suisse au Sommet de la
Francophonie de Dakar

Par lettre du 5 mai 1988 adressée au Président de la Confédération, le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, a invité la Suisse à participer à la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tiendra à Dakar du 24 au 26 mai 1989. Le présent papier de discussion a pour but de déterminer la forme appropriée de notre participation au Sommet de Dakar, en fonction de l'évolution de la concertation francophone, et des expériences faites lors des deux premiers Sommets de Paris et de Québec.

1. La Suisse aux deux premiers Sommets

L'existence, à l'ordre du jour des deux premiers Sommets, d'un premier volet politique, avait conduit le Conseil fédéral à choisir de se faire représenter par un observateur, pour souligner notre réserve face à la négociation de résolutions politiques au sein d'une assemblée constituée sur une base linguistique. Cette attitude a paru être comprise et acceptée par l'ensemble des participants, qui ont par ailleurs fort

bien accueilli le fait que , dès le Sommet de Québec, la délégation suisse s'est montrée fort active lors des discussions du deuxième volet de l'ordre du jour, consacré aux aspects de coopération culturelle, technique, scientifique et de développement.

2. Participation de la Suisse à des projets concrets

Le Département fédéral des Affaires étrangères n'a pas ménagé ses efforts, d'entente avec les autorités fédérales concernées, pour traduire dans les faits l'intention exprimée au Sommet de Québec d'associer notre pays à la collaboration francophone concrète.

L'annexe 1 donne un aperçu de l'ensemble de la participation suisse aux projets regroupés au sein de cinq réseaux (Agriculture et Environnement, Energie, Culture et Communication, Industries de la langue, Information scientifique et développement technologique). Nous relèverons en particulier l'engagement de la Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire dans divers projets d'édition et de diffusion de livres ou de manuels universitaires adaptés aux besoins des pays francophones du Sud, la part active prise par la Chancellerie fédérale aux travaux du réseau des Industries de la langue, ainsi que le financement, décidé par le Conseil fédéral le 24 août 1988, de notre participation au Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones.

Notre engagement dans différents projets, notre participation aussi aux financements multilatéraux d'entreprises communes, seront sans doute appelés à se développer dans un proche avenir.

Par ailleurs, le Service de la Francophonie du DFAE suit de près les travaux du Comité international du Suivi (CIS), institué par les Sommets pour assurer la mise en oeuvre des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Nous sommes ainsi parvenus à introduire dans la programmation du CIS une série de projets conduits par la DDA dans divers pays de l'Afrique francophone.

Le DFAE a en outre régulièrement informé les Cantons, entièrement ou partiellement romands en particulier, de l'avancement des travaux internationaux. Aussi la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique vient-elle de nous faire savoir que divers cantons sont désormais prêts et désireux de collaborer à des projets francophones, notamment dans le secteur de la formation et de l'éducation, qui constitue une priorité désignée du Sommet de Dakar.

3. Appréciation de la collaboration francophone internationale

L'expérience, vieille de trois ans, a démontré que la Francophonie a été capable, au moyen de structures souples et pragmatiques, de donner naissance à une dynamique nouvelle de coopération internationale, servie par le lien linguistique. Entre les Sommets, cette coopération s'est mise en oeuvre de manière concrète, sans pêcher par politisation ou confusion d'objectifs. Fortement marquée par son contenu de développement, du à la prédominance des pays du Sud dans la communauté francophone, cette collaboration repose sur des bases volontaristes, ce qui permet à chaque Etat, du Nord en particulier, de sélectionner les projets auxquels il entend s'associer, en fonction de ses capacités et intérêts propres. La pratique de la Francophonie, à ce titre, s'est révélée très positive et non contraignante pour la Suisse.

Pour ce qui est des Sommets à proprement parler, force est de constater qu'ils sont demeurés, selon les vœux exprimés de leur protagonistes, des réunions non-institutionnalisées qui n'entendent pas se transformer en une organisation internationale. Le pragmatisme et la souplesse ainsi de mise éclairent d'un jour particulier la question du statut de la Suisse à ces conférences.

4. Le statut de la Suisse aux prochains sommets

A l'exception de la Suisse, les quelques observateurs au Sommet de Paris ont participé à part entière à celui de Québec, sans pour autant modifier la nature ou l'orientation de leur présence. Notons par ailleurs que les trois Gouvernements représentés - le Québec, le Nouveau Brunswick et la Communauté française de Belgique - ont, en vertu d'arrangements internes canadiens et belges, toute latitude pour s'exprimer sur le volet "coopération", mais n'ont pas la capacité de se prononcer sur le volet politique, sans que cette particularité n'ait jamais remis en question leur qualité de participant à part entière aux Sommets.

Dans ces conditions, un maintien du statut d'observateur, que nous nous sommes choisis sans y être formellement contraints - et qui nous singularise désormais dans une position où nous faisons cavalier seul - pourrait comporter plus d'inconvénients que d'avantages.

En effet, en ce qui concerne le volet politique de l'ordre du jour des Sommets (dont un avant-projet est joint à l'annexe), il s'avère qu'une déclaration initiale de réserve, telle que le représentant suisse au Sommet de Québec l'a exprimée, suffit à nous éviter d'être liés par les résolutions plus polémiques qui viendraient à être prises. Pour le reste, la souplesse dans l'application et la mise en oeuvre des décisions des Sommets afférentes au volet "coopération", auxquelles nous avons déjà déclaré à Québec souscrire à part entière, prouve que cette participation n'est pas pour nous entachée d'inconvénients particuliers.

Dans ces conditions, le maintien de l'auto-limitation que constitue le statut d'observateur pourrait être interprétée par une part de l'opinion internationale et suisse comme une marque de défiance à l'égard de la Francophonie en tant que telle, ce qui ne correspond pas à la politique déclarée du Conseil fédéral.

Ce statut nous empêche en outre de participer de plein droit au Comité du Suivi - et aux sous-comités qui en dépendent -, qui joue un rôle essentiel dans la détermination des orientations concrètes des projets auxquels nous participons. Or nous aurions sans doute avantage, à l'avenir, à nous rapprocher formellement du CIS, où prévaut aussi la règle du consensus, et où nous pourrions exercer une influence réelle sur le cours des travaux.

Nous vous proposons dès lors que le Président de la Confédération réponde à l'invitation du Président Diouf en annonçant la participation de la Suisse au Sommet de Dakar, sans la qualifier par un statut particulier, tout en mentionnant que la Suisse n'entend pas s'associer aux résolutions de caractère ouvertement politique qui viendraient à être adoptées.

Il n'est pas inutile de mentionner que cette présentation nouvelle de notre présence au Sommet de la Francophonie, dont l'hypothèse a été énoncée publiquement par le Chef du DFAE au début du mois d'octobre 1988, n'a enregistré que des échos positifs dans les médias tant romands qu'alémaniques.

5. Composition de la délégation

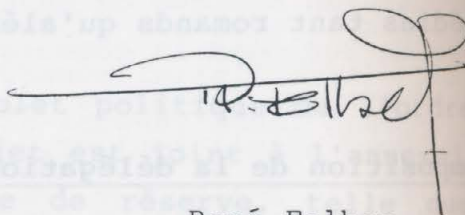
Une participation à part entière de notre pays à une réunion de Chefs d'Etat et de Gouvernement justifierait la présence d'un Conseiller fédéral. Tant le caractère du premier volet de l'ordre du jour, que la nature multidisciplinaire de la coopération francophone, et la qualité des autres participants (chefs d'Etat et Ministres des Affaires étrangères) appellent la désignation du Chef du Département fédéral des Affaires étrangères à la tête de la délégation suisse. Des impératifs horaires cependant, liés à un déplacement en Scandinavie, rendent difficile sa participation au Sommet dès le 24 mai 1989. Il conviendrait dès lors de nommer à sa place un autre membre du Conseil fédéral ou le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du DFAE. Le Chef de la délégation devrait être accompagné, comme ce fut le cas par le passé, de notre Ambassadeur sur place et du Chef du Service de la Francophonie.

La Chancellerie fédérale, très active dans le domaine des industries de la langue, adjoindrait à la délégation le représentant qui avait déjà été présent au Sommet de Québec.

Par ailleurs, l'intérêt accru manifesté par les cantons, et en particulier par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, permettrait de proposer à la CDIP de déléguer un représentant qui, membre de la délégation officielle, témoignerait de la volonté d'engagement des cantons, et de l'entente établie à ce sujet entre ces derniers et les autorités fédérales.

La délégation officielle devrait en outre être accompagnée d'une délégation technique, tenant compte de besoins spécifiques et d'impératifs logistiques.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

- Annexes: - Les principaux projets francophones auxquels la Suisse participe
- Avant-projet d'ordre du jour du Sommet de Dakar

LES PRINCIPAUX PROJETS FRANCOPHONES AUXQUELS LA SUISSE PARTICIPE

Réseaux "Agriculture et protection de l'environnement" et "Energie"

La DDA est depuis longtemps active dans divers pays francophones, où elle mène ou finance une série de projets dont les objectifs correspondent aux priorités retenues par les réseaux "Agriculture et Protection de l'environnement" et "Energie". Nous avons déposé auprès du CIS, à sa 11^{ème} réunion du 20 septembre 1988, des fiches descriptives de 18 projets qui constituent une contribution bilatérale aux opérations prioritaires mises en oeuvre au sein de ces deux réseaux (portant sur une somme globale, pour 1988, de 14,3 mio de Frs., soit environ 58 mio de FF). Selon les cas, ces projets pourront être ouverts à d'autres participants francophones.

Nous avons par ailleurs accueilli à Berne, le 26 septembre 1988, le chef du réseau "Energie", qui s'est montré prêt à intégrer trois projets suisses dans le relevé des activités de son réseau.

Réseau "Culture et Communication"

A. Volet Industries culturelles

La Suisse est représentée dans divers groupes de travail institutionnalisés par le chef de ce réseau, qui nous a rendu une visite fructueuse dès février 1988. C'est le cas du comité technique du programme livres de poche, et les groupes de travail sur la libre circulation du livre, sur le Festival du cinéma francophone, ainsi que sur la chanson francophone.

La DDA finance la participation de la Suisse à la

collection de livres de poche francophones ("Francopoche"). Deux auteurs suisses (Ramuz et Haldas) peut-être un troisième (Rousseau, préfacé par Senghor) et un ou deux auteurs africains seront ainsi édités par nos soins d'ici au sommet de Dakar (sur une première tranche totale de 14 livres) la DDA est également disposée à participer à la mise sur pied d'un centre de formation aux métiers du livre à Tunis, et à offrir des bourses de formation dans ce domaine.

Le salon du livre et de la presse de Genève connaîtra en avril 1989 sa troisième manifestation. Il s'est d'ores et déjà affirmé comme un important événement du genre dans le monde francophone.

Pro Helvétia et notre département assurent par ailleurs une présence active de la Suisse dans une série de festivals, semaines ou mois de la Francophonie qui se multiplient à travers le monde, également en dehors de l'aire francophone.

B. Volet communication

Par décision du 28 août 1988, le Conseil fédéral a décidé d'assurer le financement de la participation de la Suisse (par le biais de la SSR) au Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF). C'est là la première décision du genre, instituant un crédit spécifiquement alloué à la Francophonie. La SSR est également partie prenante à TV5, et a participé à l'extension de TV5 à l'Amérique du Nord, opérée au Canada dès son inauguration le 30 août 1988. Bien que le Conseiller fédéral Ogi n'ait pas pu - comme il le prévoyait initialement -, se rendre en personne à Montréal à cette occasion, le Président de la Confédération a lancé un message télévisé fort apprécié lors des festivités de lancement.

La DDA, par ailleurs, est prête à participer au financement d'échanges de journalistes et techniciens radio et télé-

vision, comme elle lance un projet de développement de la radio rurale en Guinée, qui sera intégré au projet correspondant mené par l'ACCT.

Réseau Industries de la langue

La Chancellerie fédérale s'est tôt montrée active dans ce réseau, où elle est représentée par le chef du service des traductions françaises. A ce titre, elle s'efforce d'associer des milieux et instituts universitaires spécialisés de Suisse aux multiples projets mis en oeuvre par ce réseau :

- Traduction assistée par ordinateur
- Sondage de flux d'informations scientifiques et techniques
- Trésor informatisé de la langue française
- Concertation dans le domaine de la néologie et de la terminologie
- Echanges d'étudiants et d'enseignants
- Formation de linguistes informaticiens
- Travaux préparatoires à la création d'un observatoire national des industries de la langue
- Essai d'un prototype de dépouillement terminologique informatisé (début 1989)

Réseau "Information scientifique et développement technologique"

Le projet majeur de ce réseau est le développement de l'Université des réseaux d'expression française (UREF), qui vise à accroître la collaboration des Universités francophones dans toute une série de domaines.

La Suisse a décidé de participer à un projet important de l'UREF, en finançant une collection de manuels universitaires de 1er cycle adaptés aux besoins de PVD, édités par un éditeur universitaire genevois.

Projet hors réseau

Nous nous sommes associés aux démarches - qui ont abouti - visant à assurer au français la place qui lui revient aux jeux olympiques.

Le DFJP est prêt à envoyer une délégation à la Conférence des ministres de la justice des pays d'expression française, que la France mettra sur pied en début de 1989.

Les autorités fédérales (DFAE et DFI) sont favorables à une participation de la Suisse aux premiers jeux de la Francophonie qui auront lieu au Maroc en juillet 1989. Des contacts sont en cours à ce sujet avec, d'une part, les associations sportives suisses compétentes, et, d'autre part, avec la Comité de préparation de ces jeux, afin de déterminer les modalités de notre participation et de son financement.

Notons par ailleurs que l'Assemblée fédérale est en passe de raffermir sa participation à l'AIFPLF en améliorant le statut de la section suisse de l'AIFPLF.

* * * *

Ajoutons enfin que le Service de la Francophonie est sollicité à un rythme accru par des organismes publics ou privés (instituts universitaires, organisations spécialisées, privés ...) qui s'intéressent à collaborer dans certains domaines précis à la coopération francophone internationale. Les contacts avec les autorités cantonales, amorcés petit à petit, devront être également poursuivis, et pourront déboucher sur un financement cantonal de certaines entreprises. Notre manque d'infrastructure et de personnel nous a cependant empêchés, jusqu'ici, de tirer pleinement parti de ces perspectives prometteuses.

Paris, le 24 Octobre 1988

3ème projet.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Constitution du bureau du Sommet.

Adoption de l'ordre du jour.

**VOLET 1 - SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE ET ECONOMIQUE
MONDIALE.**

1 - Situation politique internationale

* Examen général.

* Questions particulières :

- Afrique australe : apartheid, déstabilisation régionale, Namibie,
- Moyen-Orient et Proche-Orient,
- Sécurité internationale et désarmement,
- Droits fondamentaux,
- Environnement.

.../...

2 - Situation économique mondiale

* Examen général.

* Questions particulières :

- Echanges internationaux,
- Situation économique et financière critique de l'Afrique,
- Soutien au développement.

VOLET 2 - LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE : BILAN ET PERSPECTIVES.

1 - Le rapport du Comité International du Suivi

- * Mandat du CIS et sa composition.
- * Bilan d'exécution des projets de Québec.
- * Recommandations du sous-comité sur les cultures nationales.
- * Recommandations du sous-comité sur les organismes francophones.

2 - Les mécanismes de la coopération multilatérale francophone.

- * Les mécanismes institutionnels,
- * Les mécanismes financiers.

Kreditbegehren: 1. Budgetnachtrag 1989

18. Feb. 1989

3 - Examen des enjeux fondamentaux.

160

* La langue française, les langues et cultures nationales,

* L'éducation et la formation,

* L'espace scientifique,

* La communication audiovisuelle.

Begründung

4 - Adoption des "documents de la Conférence de Dakar" sur les actions de coopération.

Adoption de la déclaration de Dakar.

Lieu et date du quatrième Sommet.

Conférence de presse

Mitbericht

Erwartetes

Eidg. Finanzdepartement

S. W.

18. Feb. 1989

(Antragstellendes Departement)

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT

DES INNEN

[Signature]

Flavio Cotti

Bern, den 26. Januar 1989

Protokollauszug aus:

- EDI 7 (GS 3; BAK 4) zum Vollzug
- EFD 7 zur Kenntnis
- EFK 2 zur Kenntnis
- Fin. Del. 13 zur Kenntnis

Obiges Kreditbegehren wird entgegenstimmig bewilligt.

Die entgegenstimmige Bewilligung ist Protokollförmig

[Signature]